



Déclaration intersyndicale CTSD DIPA 15 décembre 2021 – 2^{ème} convocation

Monsieur le Président,

Le mardi 7 décembre dernier, l'intersyndicale de la DIPA vous a signifié son refus de participer au Comité technique des services déconcentrés (CTSD) au vu des méthodes employées par le Ministère et la Direction Générale concernant le projet de transfert des missions fiscales douanières à la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP). Transfert qui, rappelons le, entraînera la disparition à minima de près de 700 emplois !

La politique de communication du Ministre et de la Directrice Générale depuis le 1^{er} décembre dernier, pourrait faire croire à une augmentation sensible du budget de fonctionnement et d'investissement (+148 millions d'euros sur 4 ans), mais il ne s'agit que de l'engagement du protocole signé en 2019 suite au mouvement social national douanier.

La rupture du dialogue social au niveau national est entérinée depuis le début par tous les syndicats face au peu de cas que notre Ministère et notre Direction Générale font des revendications intersyndicales.

Au niveau local les Directions Interrégionales ne sont que des chaînons d'application des décisions prises unilatéralement par la Direction Générale.

C'est pourquoi, nous ne participerons pas aujourd'hui, Monsieur le Président, à la reconvoque de ce comité technique des services déconcentrés (CTSD). Même si la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA) est loin d'être la direction la plus impactée par le transfert des missions fiscales, elle le sera tout de même d'ici quelques-temps.
La destruction d'emplois en douane, nous concerne toutes et tous.

L'intersyndicale DIPA : CFTD – CGT – SOLIDAIRES – UNSA – USD-FO